

**Assemblée générale**

Cinquantième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 février 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 24<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 10 novembre 1995, à 10 heures

*Président* : M. Tshering..... (Bhoutan)**Sommaire**

Point 107 de l'ordre du jour : Promotion de la femme\*

Point 165 de l'ordre du jour : Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Lutte pour l'égalité, le développement et la paix\*

---

\* Points que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 30.*

**Point 107 de l'ordre du jour : Promotion de la femme** (A/50/3, A/50/38, A/50/110, A/50/163, A/50/215-S/1995/475, A/50/257/Rev.1-E/1995/61/Rev.1, A/50/346, A/50/369, A/50/378, A/50/398, A/50/425-S/1995/787, A/50/538 et A/50/691)

**Point 165 de l'ordre du jour : Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Lutte pour l'égalité, le développement et la paix** (A/CONF.177/20 et Add.1)

1. **Mme Mongella** (Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes) dit qu'elle fera sa déclaration liminaire en temps utile lorsque toute la documentation relative aux deux points de l'ordre du jour sera disponible.

2. **Mme Dueñas-Loza** [Directrice par intérim de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW)] dit que le rapport (A/50/538) contient des informations sur le programme-cadre et les activités de l'Institut qui ont été définis par le Conseil d'administration de l'INSTRAW comme étant des programmes prioritaires pour l'exercice biennal et qui ont été menés malgré des restrictions institutionnelles et financières draconiennes. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en septembre à Beijing, a été, pour les femmes, l'événement international le plus important des 10 dernières années. Le Programme d'action qui y a été adopté contient un plan concret pour la promotion de la femme et témoigne d'une ferme volonté de trouver des solutions durables aux principaux problèmes touchant les femmes et de jeter les bases d'une société fondée sur l'équité, l'égalité et la paix.

3. Les stratégies sociales, économiques et techniques se rapportant à la situation des femmes dans les zones rurales pauvres et les zones urbaines non intégrées ont pour objet de subvenir immédiatement aux besoins essentiels des femmes, de les aider à trouver des solutions économiques leur permettant d'améliorer leur situation et de proposer des stratégies en vue d'atteindre les objectifs suivants : sécurité alimentaire durable, sources d'énergie sûres, accès à l'eau potable, amélioration des conditions d'hygiène, et revenus garantis pour remédier à l'extrême pauvreté.

4. Le plan de l'Institut pour l'exercice biennal 1996-1997 s'inspirera du Programme d'action de Beijing,

tiendra compte des priorités régionales et donnera suite aux recommandations formulées par les dernières grandes conférences des Nations Unies. Il tirera parti également des objectifs fondamentaux de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui se tiendra en 1996. Le programme de travail biennal portera essentiellement sur quatre domaines d'action : la démarginalisation économique et politique des femmes; les femmes, l'environnement et le développement durable; les femmes, les médias et les nouvelles technologies de l'information et des communications; et les statistiques et les indicateurs ventilés par sexe. Le programme de recherche sur la démarginalisation économique et politique vise à accroître la capacité des femmes de sortir de leur marginalité. Reconnaissant que l'accès des femmes au crédit et aux autres ressources financières constitue un moyen important de dépaupérisation, l'INSTRAW lancera une campagne internationale visant à améliorer la situation dans ce domaine à l'échelle mondiale. Dans le cadre des préparatifs d'Habitat II, l'Institut réunira au début de 1996 un groupe d'experts qui sera chargé d'examiner la question de l'habitat des femmes dans les zones de conflit.

5. La durabilité, qui s'impose désormais comme nouveau critère de développement, et la meilleure connaissance des liens qui existent entre l'accroissement de la population, l'environnement et le développement, appellent des innovations technologiques et des changements institutionnels importants. Bon nombre des problèmes relatifs au développement durable, à l'environnement et à la sécurité auxquels se heurte la société sont étroitement liés à la gestion des ressources naturelles. La solution de ces problèmes passe par l'abandon de la routine, qui présente des limites fondamentales. Les femmes ne participent guère à la gestion des ressources naturelles et à la prise de décisions, et le fait qu'elles n'aient accès ni à l'information, ni à la technologie, ni aux ressources économiques les marginalise davantage. Elles doivent prendre part à la planification et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes relatifs à l'environnement qui les touchent. Il importe d'effectuer des recherches pour faciliter l'accès des femmes aux ressources économiques et aux technologies appropriées.

6. L'INSTRAW mènera des recherches sur les façons dont on pourrait utiliser les nouvelles

technologies de l'information et des communications pour assurer la promotion de la femme et étudiera dans quelle mesure les organisations de femmes utilisent ces nouvelles technologies pour avoir accès à l'information et constituer des réseaux. Les recherches permettront d'établir à l'intention des organisations de femmes un manuel portant sur l'utilisation de ces technologies pour la recherche, la formation, la mise en place de réseaux et l'organisation de campagnes de sensibilisation.

7. Le programme de l'Institut relatif aux statistiques et aux indicateurs ventilés par sexe vise à améliorer les concepts et les méthodes statistiques qui existent, à en créer de nouveaux et à les appliquer. L'Institut continuera d'améliorer les concepts et les méthodes servant à quantifier le travail rémunéré ou non rémunéré des femmes et des hommes. Ces recherches seront également axées sur le perfectionnement des méthodes de collecte de données utilisées pour mesurer la pauvreté parmi les femmes et les hommes et pour mettre au point des méthodes statistiques permettant d'améliorer les données sur les droits fondamentaux des femmes. L'institut continuera de s'occuper de la situation particulière des femmes âgées, participera en 1996 aux préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées (1999) et organisera avant la fin de 1997 une conférence internationale à l'intention des chercheurs et des dirigeants politiques. Il faut mener des recherches pour examiner la situation particulière des filles, des femmes âgées, des femmes migrantes, des réfugiées, des femmes déplacées à l'intérieur de leur pays et de celles qui se trouvent dans des situations de conflit armé.

8. L'oratrice souligne que l'efficacité de la mise en place des réseaux locaux, régionaux et internationaux sera fonction de la volonté d'améliorer la condition de la femme à chacun de ces niveaux.

9. **Mme King** (Adjointe du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/50/691) doit être lu en parallèle avec le rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat (A/50/540), qui contient des détails supplémentaires sur la situation des femmes au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le tableau 1 du premier de ces rapports montre que le pourcentage de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique a légèrement augmenté au cours de la période considérée, passant de 32,6 % à 34 %. Pour les

postes de la classe D-1 et des classes supérieures, il est passé de 15 % à 17 %, restant donc largement inférieur aux 25 % qui avaient été fixés comme objectif pour 1995. Le tableau 2 montre que le pourcentage de femmes occupant des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales est resté sensiblement le même. Pour la première fois, les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à y être promues (51,2 %), signe que les responsables et les organes chargés des nominations et des promotions sont plus que jamais attachés à la réalisation des objectifs définis. Le tableau 4 indique le pourcentage de femmes recrutées aux différentes classes, soit en moyenne 44,4 %.

10. En dépit de ces changements, des obstacles à l'amélioration de la situation des femmes persistent à tous les niveaux, notamment dans la catégorie des services généraux, dont elles occupent 57,8 % des postes. Les femmes se heurtent à des problèmes d'avancement et de mobilité et ne bénéficient pas toujours de conditions d'emploi qui leur permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale. En ce qui concerne le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, des données doivent être rassemblées en vue d'évaluer l'étendue et la nature du problème et de réexaminer les directives et les sanctions permettant de lutter efficacement contre ce phénomène.

11. L'un des faits récents les plus importants a été la déclaration par laquelle les chefs de secrétariat de toutes les organismes et institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies ont réaffirmé leur engagement lors de la session du Comité administratif de coordination (CAC), en février 1995. Cette déclaration prévoit des mesures propres à faciliter le recrutement des femmes, à favoriser leur mobilité, à créer un milieu de travail favorable et à provoquer les changements d'attitude nécessaires. Le CAC y souligne également que l'Administration est déterminée à parvenir à un équilibre entre hommes et femmes et qu'il faudrait s'attacher tout particulièrement à augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction. Ainsi, le personnel féminin de tout organisme appliquant le régime commun devrait pouvoir postuler aux postes des autres organismes. Il convient aussi de noter que les chefs de secrétariat se sont engagés à poursuivre leurs efforts en vue de faciliter l'emploi du conjoint et la mobilité et de mettre en place des mécanismes plus modernes, propres à améliorer la productivité, tout en tenant

compte de la réalité des responsabilités assumées par les femmes et les hommes tant sur le plan professionnel qu'au foyer.

12. La Conférence de Beijing sur les femmes a été l'événement le plus marquant de l'année. Il a été réaffirmé à cette occasion qu'il fallait faire en sorte que 50 % des postes soumis à la répartition géographique et 50 % des postes de direction soient occupés par des femmes d'ici à l'an 2000, conformément aux objectifs qui avaient été fixés. Ces deux objectifs ont été entérinés par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/167, par laquelle elle a demandé que le plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000) soit appliqué.

13. Le Programme d'action adopté à Beijing, le plan d'action stratégique et les mesures spéciales visant à améliorer la situation des femmes au Secrétariat (A/50/691, par. 30) fournissent pour la première fois un ensemble complet de critères permettant d'évaluer les progrès accomplis en faveur des femmes au sein du Secrétariat. Beaucoup reste encore à faire pour atteindre les objectifs qui ont été fixés, notamment celui de parvenir d'ici à l'an 2000 à une parité entre les sexes à tous les niveaux, y compris dans les catégories les plus élevées.

14. **Mme Sadik** [Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)], intervenant sur le point 165 de l'ordre du jour, dit que le Programme d'action adopté à Beijing est venu renforcer des accords importants issus de réunions précédentes en appelant les gouvernements à tenir compte des problèmes spécifiques de chaque sexe dans l'ensemble de leurs politiques et programmes et à prendre des mesures concrètes en vue de démarginaliser la femme et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Il est cependant allé plus loin en affirmant que les droits fondamentaux des femmes recouvraient le droit de contrôler leur sexualité, rompant ainsi avec un système de valeurs qui enferme les femmes dans leur rôle procréateur et s'en servait pour les abaisser. Il affirme le droit des femmes à la santé génésique et préconise un partage des responsabilités entre hommes et femmes en matière de procréation. De plus, il reconnaît qu'il est essentiel de permettre aux femmes d'accéder à la terre, au crédit et à l'emploi dans des conditions d'égalité et de participer à la prise de décisions ainsi que d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à leur égard.

15. À la demande du Secrétaire général, une équipe spéciale interorganisations chargée de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) a été mise en place. Dans le cadre des travaux de cette équipe, dont l'oratrice est le Secrétaire général, un groupe de travail sur la démarginalisation de la femme s'est réuni en mai 1995 sous l'égide du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) afin de donner suite aux recommandations de la Conférence de Beijing. Il a proposé des mesures visant à renforcer la coopération interorganisations à l'échelon national en vue d'éliminer les disparités entre les sexes et d'assigner aux femmes un rôle plus prépondérant et a établi à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies des directives sur la démarginalisation de la femme afin de faciliter l'élaboration de politiques qui tiennent compte des sexospécificités.

16. Le FNUAP entend s'employer à faire reconnaître l'ensemble des objectifs énoncés dans le Programme d'action et fournir une aide financière ainsi qu'un appui aux programmes dans les domaines suivants : santé, égalité pour les filles, droits de la femme, élimination des pratiques traditionnelles nuisibles aux femmes et prévention de la violence à l'égard des femmes. Dans tous ses programmes et initiatives, il se montre soucieux de parvenir à une égalité entre les sexes et d'étendre sa collaboration avec les organisations féminines et autres organisations non gouvernementales. De plus, il s'attache à promouvoir l'égalité entre les sexes en son sein et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il compte déjà une forte proportion de femmes parmi ses administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

17. Le FNUAP s'emploie à accroître les capacités des organisations non gouvernementales féminines au moyen de stages de formation axés sur l'acquisition de compétences et la préparation aux fonctions de direction et entend continuer à collaborer avec UNIFEM en vue de renforcer le rôle de ces organisations dans le domaine des droits de l'homme. Les femmes et les organisations féminines sont plus mobilisées que jamais. Elles collaboreront avec les organisations internationales et avec les décideurs de leur pays et s'assureront que les hommes participent à ce processus sur un pied d'égalité.

18. La Conférence de Beijing et les conférences qui l'ont précédée ont donné des résultats très satisfaisants et contribué de façon déterminante à l'émergence d'un consensus autour d'un programme stratégique. Le moment est aujourd'hui venu de prendre des mesures de suivi énergiques.

19. **Mme Heyzer** [Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)] dit que le Programme d'action de Beijing est venu étendre le champ des activités visant à démarginaliser la femme et à défendre ses droits. UNIFEM fait ce qui est en son pouvoir pour donner aux femmes agissant au niveau local les moyens et l'occasion de participer activement à l'élaboration des politiques à l'échelon international. Sa mission est de donner corps à l'idée d'un monde nouveau fondé sur l'égalité, la paix et le bien-être pour tous, tel que l'envisagent les femmes.

20. Conformément au mandat établi par l'Assemblée générale, les ressources du Fonds sont utilisées comme catalyseur pour associer les femmes aux principales activités de développement et soutenir des actions novatrices en faveur des femmes, qui vont dans le sens des priorités nationales et régionales et qui visent notamment à réduire la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire, protéger l'environnement, lutter contre la violence à l'égard des femmes et permettre à celles-ci de participer à la vie politique.

21. Après la Conférence de Beijing sur les femmes, UNIFEM a décidé d'axer ses activités opérationnelles sur le renforcement du pouvoir économique des femmes en faisant en sorte qu'elles puissent exercer un contrôle sur les ressources et les biens économiques, et de leur pouvoir politique, qui ne pourra se faire que si elles contrôlent leur destinée et participent activement à la prise de décisions.

22. UNIFEM s'emploie, depuis 20 ans, dans plus de 65 pays en développement, à identifier les nouveaux problèmes liés aux inégalités entre les sexes, à mettre au point des stratégies et approches novatrices pour s'attaquer aux graves problèmes que rencontrent les femmes, à tenir compte dans ses activités de développement des problèmes spécifiques à chaque sexe, à collaborer avec les organisations féminines, à soutenir les programmes opérationnels novateurs en faveur des femmes et à mobiliser les autres entités du système des Nations Unies en faveur de la démarginalisation de la femme.

23. Les activités d'UNIFEM vont de la mise en oeuvre de projets locaux visant à améliorer les conditions de travail des femmes à l'organisation de campagnes de sensibilisation et l'élaboration de nouveaux systèmes de recensement et de commercialisation. Au nombre de ses réussites, il convient de mentionner la mise en oeuvre de projets novateurs en faveur des femmes, consistant par exemple à utiliser pour la première fois des fonds d'emprunt pour leur donner accès au crédit, l'intégration des femmes dans les principales activités de développement et la mise en place de réseaux et de partenariats entre les femmes, les gouvernements et la communauté internationale afin d'améliorer la représentation des femmes dans les domaines scientifique et technologique, de créer des services financiers adaptés aux besoins des femmes et de lutter contre la violence sexuelle et familiale. Les diverses conférences des Nations Unies auxquelles UNIFEM a pris part lui ont montré combien il importe de trouver de nouveaux terrains d'entente politique pour parvenir à un consensus.

24. UNIFEM étudie avec le Programme des Nations Unies pour le développement la possibilité de renforcer l'appui technique fourni aux coordonnateurs résidents afin de faciliter l'application du programme d'action de Beijing à l'échelon national et entend poursuivre son étroite collaboration avec le FNUAP sur la question de la démarginalisation de la femme. La Conférence de Beijing a entériné la mission d'UNIFEM et déclaré expressément qu'il devait recevoir des ressources suffisantes pour pouvoir s'en acquitter. L'oratrice souligne que les fonds consacrés aux activités de démarginalisation de la femme sont insuffisants et qu'UNIFEM a besoin de ressources supplémentaires.

25. **Mme Engelbrecht** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique et soutenue par **M. Aggrey** (Ghana), **Mme Brennen-Haylock** (Bahamas), parlant au nom de plusieurs pays des Caraïbes, **Mme Tavares de Álvarez** (République dominicaine), **M. Fernández Palacios** (Cuba), **Mme Msuya** (République-Unie de Tanzanie), **Mme Subirats** (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne, **Mme Legwaila** (Botswana), **M. Coloma** (Chili), **Mme Chigaga** (Zambie), **Mme Nzenza** (Zimbabwe), **Mme Mesdoua** (Algérie), **Mme Limjuco** (Philippines) et **M. Otuyelu** (Nigéria) regrette que les documents correspondant aux points 107 et 165 de l'ordre du jour ne soient pas disponibles et que tout

débat constructif soit de ce fait impossible. Elle propose de suspendre l'examen de ces points jusqu'à ce que des mesures aient été prises pour remédier à cette situation.

*La séance est levée à midi.*